

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Tél. 031 633 85 11
Fax 031 633 83 55
www.erz.be.ch
erz@erz.be.ch

705875v5A

Berne, le 19 août 2015

Chères enseignantes, chers enseignants,



J'ai eu l'occasion, lors des séances d'information et de débats qui ont été organisées au cours des 18 derniers mois et à l'occasion de nombreuses manifestations destinées au corps enseignant, d'établir un contact direct avec un grand nombre d'entre vous au sujet de l'introduction du *Lehrplan 21*, du nouveau plan d'études pour l'APP, de la mise en œuvre de la solution Quarta dans la partie alémanique du canton, de la situation dans les écoles enfantines, de la pédagogie coopérative ainsi que du projet de promotion annuelle dans les gymnases.

Ces discussions ont été passionnantes et j'en garde le meilleur souvenir. J'apprécie l'ouverture avec laquelle nous pouvons aborder les opportunités et les risques, mais aussi les attentes et les craintes suscitées. Cela nous permet, à mes collaborateurs et collaboratrices et à moi-même, de récolter des idées et suggestions de grande valeur. Il va de soi que nous ne pouvons pas donner suite à toutes vos demandes, mais les opinions que vous avez exprimées ont souvent influencé nos décisions.

Selon moi, ces échanges montrent aussi qu'il existe une relation solide entre vous et la direction chargée de la formation et que la confiance est rétablie. C'est l'un des résultats les plus positifs des travaux menés ces dernières années.

Je tiens à vous présenter mes sincères remerciements pour cette collaboration. Je souhaite également vous faire part une nouvelle fois de ma reconnaissance pour votre engagement quotidien aux côtés de nos enfants : en tant que membres du corps enseignant ou d'une direction d'école, vous jouez un rôle déterminant dans le soutien et l'encouragement des élèves et dans le développement de l'école et de l'enseignement.

Dans le projet de nouvelle **Stratégie de la formation** (celle-ci n'a pas encore été discutée ni approuvée par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil), nous nous sommes efforcés de poursuivre la réduction du nombre de réformes. Outre le défi que représente l'introduction d'un nouveau plan d'études à plusieurs degrés de formation, aucune modification globale

ne vient impacter l'école. La meilleure preuve d'efficacité de cette démarche est le fait que des participants et participantes à la consultation ont déjà commencé à reprocher à la Direction de l'instruction publique de s'attaquer à trop peu de sujets et de modifier trop peu de choses.

Plusieurs degrés de formation sont touchés par des changements relatifs aux **plans d'études** : citons le *Lehrplan 21*, le nouveau plan d'études pour l'année scolaire de préparation professionnelle (APP), l'adaptation du plan d'études pour la formation gymnasiale selon la solution Quarta et bien sûr, comme toujours, des nouveautés concernant les ordonnances sur la formation professionnelle.

L'occasion de rappeler qu'un plan d'études est un guide et non un recueil de lois. Et ceci est aussi valable pour le Plan d'études romand, aujourd'hui sous toit.

Le projet de nouvelle **Stratégie de la formation** comporte trois axes stratégiques à long terme :

- Au travers du dialogue pédagogique, je souhaite encourager les échanges entre les membres du corps enseignant et entre les écoles au sujet du développement de l'école et de l'enseignement.
- L'amélioration des conditions de travail et d'engagement dans le canton de Berne reste un objectif central. Une formation de qualité n'est possible que si les enseignants et enseignantes sont compétents mais aussi motivés.
- Enfin, nos institutions de formation doivent pouvoir s'appuyer sur une planification à long terme. C'est pourquoi la garantie de conditions financières et structurelles stables représente le troisième axe stratégique.

Comme annoncé précédemment, nous souhaitons dans les prochaines années soutenir avant tout le développement de l'enseignement « par le bas » et, à cette fin, favoriser l'aménagement d'espaces de liberté. Vous proposer des possibilités d'échanges adaptées, c'est tout l'objet du **dialogue pédagogique** instauré pour atteindre cet objectif.

Les écoles bernoises sont le théâtre de nombreuses actions exemplaires et je souhaiterais que celles-ci occupent davantage le devant de la scène. Montrez donc à vos collègues ce qui fonctionne bien chez vous, quelles sont vos convictions. Inversement, inspirez-vous de vos collègues et profitez (encore davantage) les uns des autres. Ceci étant, les « imperfections » font partie du jeu : une bonne école est aussi une école qui entretient une saine culture de l'erreur.

Quoi qu'il en soit, « la » bonne école n'existe pas : il existe en revanche un grand nombre de bonnes approches. C'est pour cette raison que la série de courts métrages transmise à chaque école avant les vacances d'été a été intitulée « Bonnes pratiques 2015 » et non « Meilleures pratiques » (www.erz.be.ch/courtmetrage).

Nous avons lancé ce dialogue en 2015 à l'occasion de la première Journée de l'école. J'ai le plaisir de pouvoir d'ores et déjà vous annoncer la date de la deuxième manifesta-

tion de ce type, à laquelle vous êtes bien sûr cordialement invités : le samedi 19 mars 2016 (www.erz.be.ch/dialogue).

Je me réjouis que nos efforts déployés en faveur de l'amélioration des **conditions d'engagement** aient porté leurs fruits cette année encore. Comme vous pourrez le constater sur votre prochain décompte de traitement, le système de progression salariale garantie, réintroduit dans le cadre de la révision de l'OSE au 1^{er} août 2014, sera appliqué pour la deuxième fois cette année. Conformément au modèle dégressif choisi avec les associations professionnelles, les progressions suivantes seront octroyées aux membres du corps enseignant : quatre échelons de traitement supplémentaires s'ils ont entre un et sept ans d'expérience professionnelle, trois échelons pour huit à 17 ans d'expérience puis, au-delà, deux échelons jusqu'à ce que le traitement maximal soit atteint. De plus, les enseignants et enseignantes dont la situation s'éloigne le plus de la situation visée bénéficient d'un à trois échelons de traitement supplémentaires pour « rattraper leur retard », à concurrence de six échelons au total. L'objectif est d'atteindre les valeurs cibles dans un délai de dix ans.

Trois autres adaptations en lien avec les traitements seront introduites dès cet été :

- l'affectation du corps enseignant d'école enfantine à la classe de traitement 6 (ils appartenaient jusqu'à présent à la classe de traitement 5),
- l'affectation de certaines catégories d'enseignants et d'enseignantes d'école professionnelle à la classe de traitement 13 (auparavant : classe de traitement 10) et
- la simplification du système de déduction d'échelons préliminaires pour les membres du corps enseignant qui ne remplissent pas ou pas entièrement les exigences de formation.

S'agissant de la simplification des déductions d'échelons préliminaires, nous avons élaboré des dispositions transitoires pour les enseignants et enseignantes déjà en poste : ceux et celles dont le traitement de base subit une réduction moins importante voient augmenter leur traitement en deux étapes : au 1^{er} août 2015 puis au 1^{er} août 2016. Quant aux membres du corps enseignant qui, au contraire, subissent une plus grande réduction du traitement de base, une garantie des droits nominaux leur est octroyée pour une durée maximale de huit ans.

Je suis heureux de constater que ces modifications de l'OSE au 1^{er} août 2015 se traduisent, pour un très grand nombre d'enseignants et d'enseignantes bernois, par une augmentation du traitement et qu'aucun d'entre eux ne subira de réduction du traitement à cette date.

Vous le voyez, nous avons de quoi nous réjouir. Mais tout n'est pas rose pour autant : les dernières **mesures d'économies** ont touché aussi les écoles ainsi que de nombreux enseignants et enseignantes. Je suis conscient que des effets s'en sont fait ressentir dans les écoles et par une grande partie d'entre vous. Je vous garantis que le gouvernement réalise bien la fragilité des interactions entre les différents acteurs de la formation. L'équilibre en place peut rapidement basculer. Une chose est sûre : le gouvernement prône la force des institutions et va tout mettre en œuvre pour les préserver de futures mesures d'économies.

Chères enseignantes, chers enseignants, vous êtes des bâtisseurs de ponts. Vous dessinez et posez les fondements de chaque pont qui conduira les élèves vers leur avenir. Vous les guidez vers le monde des langues étrangères, des cultures, vous leur dévoilez les secrets des mathématiques, des sciences naturelles et bien plus encore. Il s'agit là d'une noble activité.

En vous souhaitant beaucoup de plaisir et d'énergie dans l'exercice de votre profession, je vous présente, chères enseignantes, chers enseignants, mes salutations les meilleures.

Le Directeur de l'instruction publique



Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat